



**Le bureau du Sénat a été saisi, la semaine dernière, d'une demande de levée de l'immunité parlementaire de Sylvestre Ngouchinghe, sénateur RDPC, apprend-on du journal Info Matin**

Dans le rapport de la commission nationale anti-corruption (CONAC) présenté vendredi 28 décembre 2018, il était reproché à Congelcam et son promoteur, l'homme d'affaire Sylvestre Ngouchinghe, des détournements des deniers publics pour un montant de plus de 32 milliards de FCFA.

Il pensait donc se réfugier derrière son titre de sénateur pour échapper aux foudres de la justice. C'est raté, lance le journal.

En effet, d'après certaines fuites, rapporte Info Matin, le rapport 2018 de la Commission anti-corruption (Conac), qui sera rendu public le 19 décembre à Yaoundé, consacrerait, une fois encore, de larges paragraphes au sieur Sylvestre Ngouchinghe. Un exploit qui lui vaudrait ses multiples fraudes et autres crimes économiques, récemment mis à jour par l'organe créé par le président de la République, Paul Biya, pour traquer les criminels économiques.

Selon le journal de Dieudonné Mven, les enquêtes de la Conac ont eu à relever des fraudes sur les manifestes et les enlèvements, une pratique consistant à faire sortir frauduleusement des

marchandises du port, essentiellement sous le couvert de la facilité dite d'enlèvements directs, eux-mêmes non apurés.

Congelcam, poursuit le journal, sous la houlette de son président-directeur général (Pdg), a également procédé à la soustraction de certaines déclarations d'apurement par les commissaires-transitaires, amplement fraudé sur les déclarations en douane avec pour finalité la minoration des droits et taxes à liquider.

L'homme d'affaire et militant du parti au pouvoir, le RDPC, qui s'est taillé un véritable empire financier en important et en distribuant du poisson et autres fruits de mer, a également bénéficié, toujours à en croire le journal, de transferts irréguliers de la société désignée par « N » dans le rapport, un « importateur fictif mais sous-traitant des activités de fraude aux changes » de l'opérateur camerounais.

Avant d'établir les responsabilités pénale et civile contre elle, écrit le journal, la Conac a arrêté à 5,7 milliards Fcfa, le montant des sommes transférés irrégulièrement par Congelcam en 2015. Ahurissant ! On ose imaginer la saignée si l'enquête eût porté sur une période de 10 ans.

Pour avoir relayé objectivement ledit rapport de la Conac, InfoMatin est persécuté à travers son directeur de publication, Dieudonné Nveng, et son journaliste Cédric Mbida. Ceux-ci sont, tour à tour, traduit au Conseil national de la communication (Cnc), au tribunal de première instance de Yaoundé-Centre administratif et à nouveau au Cnc. Face à ce harcèlement, votre journal reste zen. Peut-on en dire autant de Sylvestre Ngouchinghe ? Certainement pas. L'avenir de ce fraudeur patenté pourrait s'écrire derrière les barreaux ? Le vol ne paie pas, conclut le quotidien Info Matin

---